

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-148

**SERVICE** : Conservatoire d'Agglomération

**OBJET** : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, la Communauté d'Agglomération du Haut-Bugey et l'EPCC Scène Nationale de Bourg-en Bresse pour l'organisation d'un spectacle « YOUSSOUPHA GOSPEL SYMPHONIQUE EXPERIENCE » à Ekinox.

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n°22-20 du 10 octobre 2022, portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

**CONSIDERANT** les missions règlementaires des Conservatoires à rayonnement départemental (CRD) visant à développer des actions de diffusion artistique en corrélation avec leurs missions d'enseignement spécialisé de la musique, du théâtre et de la danse ;

**CONSIDERANT** que la Scène Nationale de Bourg-en-Bresse, en partenariat avec les Conservatoires de la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et la Communauté d'Agglomération du Haut-Bugey, organise le 12 mai 2023 à 20h00 à la salle de spectacle Ekinox de Bourg-en-Bresse le projet « YOUSSOUPHA GOSPEL SYMPHONIQUE EXPERIENCE » ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de conclure une convention de partenariat entre les trois parties afin de préciser les obligations et responsabilités de chacune d'entre elles ;

**DECIDE**

**DE CONCLURE** une convention entre la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, la Communauté d'Agglomération du Haut-Bugey et l'EPCC Scène nationale de Bourg en Bresse afin de préciser les points suivants :

- les engagements de l'EPCC Scène Nationale ;
- les engagements des deux Conservatoires dont la prise en charge pour chacun d'eux d'1/3 des frais liés aux déplacements du Chef d'orchestre et de pianiste de l'équipe de Youssoupha, soit un montant de **570.54€** pour chacun des deux Conservatoires qui sera refacturé par la Scène Nationale ;
- le fonctionnement de la billetterie et la politique tarifaire ;
- les modalités concernant les assurances, la publicité et les cas d'annulation.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg en Bresse, le 3 juillet 2023

Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente,



Sylviane CHÈNE

Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante